**EDITION DU PREMIER MANUEL DE  DROIT CONSTITUTIONNEL**

**PAR LE PROFESSEUR IBRAHIM SALAMI ET LE DOCTEUR DIANE GANDONOU**

Le Bénin repose sur un paradoxe : de nombreux Béninois se disent constitutionnalistes mais il n’existe aucun manuel de Droit constitutionnel. Ce paradoxe est conjugué au passé. Désormais, tous citoyens en général, et les étudiants en droit en particulier pourront lire des ouvrages de droit constitutionnel sur leur pays, le Bénin. Cette opportunité est à l’actif du professeur agrégé de droit public Ibrahim SALAMI et du docteur Diane GANDONOU qui ont coédité l’ouvrage intitulé «Droit constitutionnel et institutions du Bénin » préfacé par le Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin, le professeur Théodore HOLO. C’est à la faveur d’une cérémonie organisée le vendredi 24 janvier 2014 à l’Université d’Abomey Calavi que  ce manuel, qui vient combler sans doute un grand vide dans la production scientifique, à été mis à la connaissance du public. Cette cérémonie a été rehaussée par la présence du Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l’université d’Abomey Calavi, le professeur Barnabé G. GBAGO, du vice président de l’Université de Kara-Lomé, le professeur Adama KPODAR, le professeur Dodzi KOKOROKO, vice doyen de la faculté de Droit de Lomé et un parterre d’autorités politico-administratives.

 « **DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS DU BENIN** », c’est le titre du manuel que viennent de cosigner le Professeur agrégé de droit public Ibrahim SALAMI et le Docteur Diane GANDONOU. Ce premier manuel écrit par des universitaires béninois et édité par le centre de recherche du professeur SALAMI a pour ambition de faire éclore la réflexion sur les institutions béninoises afin de contribuer à leur pérennisation et à leur efficacité. C’est un ouvrage riche en connaissances constitutionnelle et institutionnelle qui vient renforcer et valoriser les connaissances antérieures en la matière et constitue pour tout citoyen un outil d’information et de culture juridique.

Structuré en trois parties et d’un volume de 492 pages, ce manuel, offre en général à toutes personnes intéressées par le droit constitutionnel, et en particulier aux étudiants en droit, une vision claire et synthétique de la matière dans le contexte béninois. « Droit constitutionnel et institutions du Bénin », un manuel de cœur qui répond aux interpellations persistantes des étudiants va au-delà de la théorie générale pour présenter la pratique institutionnelle du Bénin.

 Les auteurs ont d’abord développé dans la théorie générale de l’Etat de façon concise et précise les grandes théories ainsi que les grands principes du droit constitutionnel en général.

Ensuite dans les régimes politiques étrangers, les auteurs présentent la théorie générale de chaque type de régime politique complétée par des exemples d’études de régimes précis.

Et enfin, les auteurs étudient avec force détails, le régime présidentiel béninois qu’ils qualifient de « *régime présidentiel inspiré du modèle américain mais imprégné de l’histoire et des réalités béninoises*».

DES TEMOIGNAGES ELOQUENTS

Dans la présentation du manuel, Epiphane SOHOUENOU, professeur agrégé de Droit public, directeur adjoint de l’Ecole Nationale d’Administration et de Magistrature (ENAM) a indiqué qu’il est rédigé dans un style clair et précis. La publication de ce manuel, a-t-il ajouté, participe à l’intensification de la vie scientifique à l’Université d’Abomey-Calavi. Le manuel « Droit constitutionnel et institutions du Bénin » présente, selon lui les connaissances nécessaires pour tout apprenant en droit. Il suggère que l’œuvre soit pérennisée. Ce qui justifie selon lui la cosignature.

Pour le professeur Barnabé GBAGO, doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques (FADESP), c’est le style rédactionnel des auteurs de ce manuel ainsi que les illustrations qui ont captivé son attention. Il n’a pas occulté d’indiquer être tombé sous le charme de ce manuel qu’il trouve *clair, précis et même concis.*

*« Vous nous avez donné encore envie d’allumer notre droit* », a laissé entendre le professeur agrégé Dodzi KOKOROKO, vice doyen de l’Université de Lomé venu assister au lancement de cet ouvrage. Pour lui, le nouveau-né de la doctrine béninoise vient corriger pour le Bénin, le reproche qui est souvent fait aux juristes africains de n’enseigner que le Droit français. Son collègue, le Professeur Adama KPODAR, vice président de l’Université de Kara, a aussi félicité les auteurs de ce manuel pour avoir osé.

Il ne reste plus qu’à souhaiter plein succès à ce premier manuel de Droit constitutionnel conçu et édité au Bénin par des Béninois et vendu à un prix fracassé pour le rendre accessible à tous (moins de 10.000 FCFA).